

monde, avec 655 cas au cours des sept premiers mois de 1995. La plupart de ces enlèvements sont l'oeuvre de groupes de guérilleros ou encore de simples criminels qui y voient une façon de financer leurs activités.

Malgré les efforts qu'on vient de décrire, le gouvernement colombien fait face à une crise politique complexe qui risque de le déstabiliser, à laquelle s'ajoute l'effondrement effectif du processus de paix en raison, en grande partie, de l'intransigeance de certains groupes de guérilleros. Dans un tel contexte, la situation des droits de la personne pourrait se détériorer si la crise s'envenime. Ceux parmi nos interlocuteurs qui s'occupent des droits de la personne commencent déjà à craindre pour leur sécurité. Le gouvernement Samper a maintenant la tâche difficile de trouver des moyens nouveaux et efficaces de démontrer la poigne politique nécessaire à la mise en oeuvre de programmes qui pourront atténuer le problème sans cesse grandissant des droits de la personne.

À la 51^e séance de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, la Colombie s'est retrouvée dans la mire des ONG, qui cherchaient à inscrire la situation dans ce pays à l'ordre du jour de la Commission. Bien que la Colombie n'ait pas été l'objet d'une résolution, le gouvernement colombien a néanmoins soumis une lettre à la Commission dans laquelle elle exposait sa volonté de renforcer la protection des droits de la personne en Colombie et de continuer à coopérer avec les rapporteurs thématiques de la Commission et le Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

POSITION DU CANADA

En 1995, le Canada a adopté une approche plus proactive au niveau des observations et des critiques formulées et il y donne suite d'une manière pratique dans le cadre de son programme d'aide au développement. Du côté du programme d'aide technique, l'ACDI a affecté 1,5 million de dollars canadiens à un projet auquel participent quatre ONG colombiennes, lequel est destiné à promouvoir et à faire respecter les droits de la personne. Les principales activités de ce projet comprennent la collecte et l'analyse de données, la prestation d'une aide juridique dans des cas choisis ayant trait aux droits de la personne, de même que l'éducation et la formation d'éducateurs et de dirigeants civils. Les ONG établies en Colombie reconnaissent que l'ambassade du Canada est la plus active et la plus efficace des ambassades à Bogota dans le domaine des droits de la personne. Au nombre des autres éléments du programme canadien de promotion des droits de la personne figure une contribution de 2,45 millions de dollars canadiens au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour la formation des officiers militaires en droit humanitaire international. Ce projet consiste à favoriser une attitude réceptive au droit humanitaire chez les officiers militaires, à former le personnel militaire à l'enseignement du droit humanitaire et à faire en sorte qu'il figure au programme d'études des officiers militaires. Le gouvernement canadien envisage également des programmes policiers particuliers, notamment une formation dispensée par la GRC dont l'objectif serait de sensibiliser les membres supérieurs de la police colombienne à la nécessité de respecter les instruments internationaux relatifs aux droits de la personne. En outre, on a créé un fonds des droits de la personne de 100 000 \$ canadiens pour permettre à l'ambassade de donner suite rapidement à la nécessité de mener des projets de petite envergure. Le Canada continue d'étudier des façons d'accroître la coopération aux programmes de promotion des droits de la personne.